



Communiqué de la Libre Pensée de Moselle

Venue du pape à Metz

De l'argent public pour financer un culte ?

La venue annoncée du pape à Metz suscite une importante mobilisation des pouvoirs publics et un engagement financier évalué à près de 500 000 euros d'argent public.

Depuis plusieurs années, Emmanuel Macron et les gouvernements successifs prétendent défendre la « laïcité » lorsqu'il s'agit de stigmatiser une partie de la population, notamment les citoyens de confession musulmane, au nom de la lutte contre le « séparatisme ». Dans le même temps, lorsqu'il s'agit de l'Église catholique, les financements publics, les honneurs officiels et les dérogations aux principes républicains semblent aller de soi.

Cette situation illustre une nouvelle fois l'anomalie démocratique et la survivance de dispositions d'exception en Alsace-Moselle.

La Libre Pensée de Moselle rappelle son attachement indéfectible à la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État, fondée sur un principe simple : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* »

Or, en Alsace-Moselle, le régime concordataire maintient encore aujourd'hui le financement public de trois cultes reconnus (catholique, protestant et israélite), la rémunération de leurs ministres des cultes par l'État et un statut clérical d'exception contraire à l'égalité des citoyens devant la loi et à la liberté de conscience.

La Libre Pensée revendique donc :

- l'abrogation du Concordat d'Alsace-Moselle ;
- la suppression du Statut clérical d'exception ;
- l'application intégrale de la loi de 1905 sur l'ensemble du territoire de la République ;
- la fin de toutes les dispositions dérogatoires en matière de relations entre les collectivités publiques et les cultes, en Alsace-Moselle, en Guyane et dans les collectivités d'outre-mer concernées.

Dans le cadre de la campagne présidentielle à venir, la Fédération Nationale de la Libre Pensée adressera aux candidats onze questions relatives à la laïcité et à la liberté de conscience.

L'une d'entre elles est la suivante :

« Ferez-vous le nécessaire pour en finir définitivement avec les dispositifs séparatistes et communautaristes qui régissent, de manière antilaïque et contraires à la liberté de conscience, les rapports entre la puissance publique et les collectivités publiques avec les Églises et religions en Alsace-Moselle, en Guyane et dans certains territoires d'outre-mer ? »

La venue du pape à Metz ne saurait faire oublier cette exigence démocratique fondamentale : une République une et indivisible ne peut durablement accepter des régimes d'exception en matière religieuse.

La Libre Pensée de Moselle réaffirme donc sa revendication :

Abrogation du Concordat

Abrogation du Statut clérical d'exception d'Alsace-Moselle

Application de la loi de 1905 sur tout le territoire de la République

Metz, le 14 juillet 2026

Pour tout contact :

Libre Pensée de Moselle

MJC des 4 Bornes, 5 rue Etienne Gantrel, 57050 METZ

Mail : librepensee57@free.fr